



Economie d'énergie en élevages laitiers : les aides à l'investissement se poursuivent

PRÉ-REFROIDISSEURS ET RÉCUPÉRATEURS DE CHALEUR

En 2015, la Région et les Conseils départementaux de Bretagne continuent de soutenir les investissements des éleveurs laitiers désireux de réduire leur facture d'électricité liée à la traite.



Retrait et dépôt des dossiers :
GIE Elevages de Bretagne

Date limite de dépôt des dossiers :
En continu sur l'année, jusqu'au 31 Décembre 2015

Taux de subvention :
40 % (50% pour les jeunes agriculteurs)

Plafonds de dépenses éligibles :
5 000 € pour un pré-refroidisseur
3 000 € pour un récupérateur de chaleur

SOLAIRE THERMIQUE

En 2015, le dispositif du Fonds Chaleur, financé par l'ADEME, permet de soutenir les investissements pour la production solaire thermique d'eau chaude dans les élevages laitiers et veaux de boucherie.



Retrait et dépôt des dossiers :
GIE Elevages de Bretagne

Date limite de dépôt des dossiers :
Clôture de l'appel à projets : 25 Septembre 2015

Taux de subvention :
40 à 60 % (suivant les performances de l'installation)

Plafonds de dépenses éligibles :
1 000 €/m² pour les installations < à 50 m²
800 €/m² pour les installations > à 50 m²

Les formulaires de demande de subvention sont disponibles sur le site du GIE www.gie-elevages-bretagne.fr ou sur simple demande au **02 23 48 29 03**

Le programme « éco énergie lait » en quelques chiffres

17 %

des éleveurs laitiers bretons engagés dans le programme

22,5 %

de la production laitière bretonne concernée

12 GWh/an

économisés, soit la consommation électrique de plus de 4 000 foyers

11 MW

économisés en période de pointe, lors de la traite du soir



Venez découvrir le programme Éco Énergie Lait au SPACE 2015 Hall 2-3 Stand E48



Le programme « éco énergie lait » s'allie au nouveau plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles !

En 2015, un nouveau dispositif de soutien à la modernisation des exploitations agricoles voit le jour : le Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA). Ce plan concerne toutes les filières agricoles. Il est financé par l'Europe, l'Etat, et le Conseil régional de Bretagne à hauteur de 180 M€ et est mis en œuvre jusqu'en 2020.

LES INVESTISSEMENTS

Le dispositif 411B du PCAEA permet d'accompagner la modernisation des bâtiments et des équipements associés.

Les investissements doivent concerner la construction, la rénovation, l'adaptation de bâtiments, et l'acquisition de matériels et d'équipements neufs.



LES MODALITÉS DE SOUTIEN

Plancher d'accès minimum de dépenses éligibles	15 000 €
Plafond maximum pris en compte pour une exploitation	120 000 €
Taux d'aide minimum	25%

Une majoration du plafond des dépenses éligibles s'applique pour les GAEC (170 000 € pour 2 associés, 200 000 € pour 3 associés ou plus).

Des majorations du taux de subvention sont accordées aux jeunes agriculteurs (+10%) et à certaines filières (ex : + 10% pour les élevages de veaux de boucherie).

Lien entre le PCAEA et le programme « éco énergie lait »

Pour les élevages bovins laitiers, si la demande d'aides PCAEA porte sur l'extension, la rénovation ou l'installation d'équipements de traite, l'exploitation doit, soit prouver qu'elle dispose déjà d'un pré-refroidisseur de lait et/ou d'un récupérateur de chaleur, soit s'engager à s'équiper de l'un ou de l'autre de ces équipements avec le soutien du programme « éco énergie lait ».

La subvention accordée au titre du programme « éco énergie lait » est compatible et cumulable avec les aides attribuées au titre du PCAEA

En pratique

La date de clôture du 2nd appel à projets du PCAEA est fixée au 14 septembre 2015.

Pour les années suivantes, il est envisagé 2 appels à projets par an.

Les travaux pourront démarrer dès que vous aurez reçu l'accusé de réception de votre dossier complet par la DDTM.

Les dossiers seront classés par ordre de priorité en fonction des caractéristiques du demandeur et de l'objet de son projet. Deux dossiers maximum pourront être déposés par un même demandeur sur la période 2015-2020, avec un intervalle minimum de 3 ans entre eux.

Contact : Joanna HERRERA

Tél : 02 23 48 29 03

Email : eco.energie.lait@gie-elevages-bretagne.fr

Web : www.gie-elevages-bretagne.fr

Avec le soutien et le partenariat de

